

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 3 (1930)

Heft: 1

Vorwort: A nos lecteurs

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'HABITATION

Organe de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Paraît tous les mois
Abonnement 5 frs.
Etranger 7.50 frs.

Edition : NEULAND VERLAG S. A., Bäckerstrasse, 88, Zürich.
Rédaction : A. HECHEL, 8, rue H.-B. de Saussure, Genève.
Administration : Impr. Nationale, 10, rue A.-Vincent, Genève.

Janvier 1930

3^e année **N° 1**

Avis important.

Par suite d'un arrangement intervenu entre la Section romande de l'Union suisse pour l'Amélioration du logement et l'Edition Neuland-Verlag, à Zürich, les membres des Sociétés suivantes recevront GRATUITEMENT la Revue "L'HABITATION" :

Section romande de l'Union Suisse pour l'Amélioration du logement.
Société pour l'Amélioration du logement, à Genève.
Société coopérative d'habitation de Lausanne.
Société coopérative d'habitation de Genève.

Pour les personnes ne faisant pas partie de l'une de ces sociétés, le prix d'abonnement annuel est fixé à Frs. 5.—

Le Comité de la Section romande de l'Union suisse
pour l'Amélioration du logement. ¹⁾

Edition Neuland-Verlag S. A.

A nos lecteurs.

Malgré des difficultés de toute nature, qui se traduisent souvent par la parution irrégulière et tardive de notre revue, nous entrons dans la troisième année de notre existence en atteignant le chiffre de deux mille abonnés. C'est un succès pour une petite revue qui ne peut guère dépasser les limites de la Suisse romande; c'est aussi une responsabilité pour la rédaction, qui ne peut consacrer tout le temps qu'elle voudrait à développer et à rendre plus intéressant le seul organe rédigé en français qui s'est donné pour tâche de lutter avec nos sociétés coopératives et d'utilité publique pour conquérir une habitation meilleure pour tous.

Dans la mesure de nos moyens, nous continuons à dire les efforts qui se font chez nous et à l'étranger pour l'habitation moderne, à renseigner sur les progrès réalisés dans ce domaine, à soutenir plus particulièrement le mouvement coopératif qui, sans lucre, cherche à procurer aux plus déshérités un logement plus sain, le milieu confortable auquel tous devraient avoir accès.

Nous engageons nos lecteurs à soutenir l'œuvre entreprise par les sociétés indiquées plus haut, en s'affiliant, si ce n'est pas déjà fait, à l'une d'elles.

LA RÉDACTION.

Maisons collectives ou maisons familiales ?

Une comparaison intéressante entre différents types de logements pour familles nombreuses, et quelques considérations à propos des groupes d'habitations Erismannhof et Utohof, à Zurich, par H. Oetiker, architecte.

En entreprenant la construction de ces deux groupes d'habitations, la ville de Zurich s'est proposée de présenter des logements économiques à un certain nombre d'habitants à revenus modestes. Il fallait donc, non seulement construire à bas prix mais encore obtenir une qualité de travaux qui

permet de diminuer les frais d'entretien. Les maisons restant en possession de la ville, toutes réparations trop coûteuses influeraient sur le montant des loyers.

Ce genre de logis est-il possible dans la maison familiale ou reste-t-il l'apanage de la maison col-

¹⁾ **Changement d'adresse.** — La nouvelle adresse du secrétariat de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement est à Lausanne : rue du Bourg, 28, téléphone 22.153.